

Atelier local

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Cour d'appel de Nouméa

Date de l'atelier : 4 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 35 personnes

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : **présence de magistrats, de fonctionnaires, de professionnels du droit, de policiers, de gendarmes et de citoyens – Moyenne d'âge : 51 ans – Actifs pour la majorité depuis 21 ans en moyenne.**

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne au tableau. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique : La simplification de la procédure pénale	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>Au fil des réformes, les services d'enquête sont soumis à de plus en plus d'obligations procédurales qui alourdissent un formalisme déjà complexe.</p> <p>Comment alléger la procédure pénale et gagner en efficacité ?</p>	<p>Afin de limiter la charge de travail des enquêteurs et de permettre à ceux-ci de prioriser leurs interventions, faciliter la pré-plainte en ligne. Cela permettra d'orienter immédiatement une victime qui nécessiterait d'être entendue rapidement.</p> <p>Ne pas, cependant, empêcher la possibilité de porter plainte directement auprès d'un service d'enquête ou du procureur de la République.</p> <p>Simplifier la procédure en ayant recours à la numérisation / dématérialisation des actes.</p> <p>Permettre le recours à des auditions filmées dont seule la synthèse serait effectivement retranscrite.</p>

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

<p>Comment simplifier et renforcer l'efficacité de la procédure pénale sans réduire les droits des justiciables ?</p>	<p>Accroître le rôle de l'enquête en renforçant, pendant celle-ci, les possibilités offertes au parquet, sous le contrôle d'un juge, et en accroissant simultanément les droits des justiciables. Le rôle de l'avocat serait également renforcé pendant cette phase et, le cas échéant, sa présence, aux côtés du justiciable, pourrait être rendue obligatoire avec la création d'un véritable statut de la défense pénale.</p> <p>Accroître les moyens alloués à la défense des victimes pour qu'elles soient prises en charge tout au long de la procédure.</p>
<p>Comment accroître le recours à la CRPC sans minorer la place des victimes dans la procédure ?</p>	<p>Selon certains participants, le recours à la CRPC permet une décision plus rapide, ce qui réduit le risque de récidive. Ils sont favorables à une utilisation importante de cette procédure. Ils indiquent que la victime peut être associée à cette procédure en amont de la décision.</p> <p>Selon d'autres participants cette procédure fait l'impasse sur un débat judiciaire et conduit à écarter la victime. Cela pose notamment problème s'agissant des atteintes aux personnes.</p>
<p>Justice pénale et droit coutumier : Comment mieux prendre en compte la coutume dans le cadre de la justice pénale ?</p>	<p>Améliorer la prise en compte des spécificités locales dans la prise en charge des mineurs et des victimes.</p> <p>Afin de prendre en compte le droit des peuples autochtones, aider les autorités coutumières à formaliser leurs doléances à l'égard de la justice.</p> <p>Améliorer la connaissance du droit pénal et de la procédure pénale dans le monde coutumier pour une meilleure compréhension de la justice pénale.</p>
<p>Améliorer l'accès et la connaissance de la justice pour les populations les plus isolées.</p>	<p>Densifier le réseau de l'accès au droit et développer des systèmes de communication/information judiciaire pour améliorer la connaissance de leurs droits par les justiciables.</p> <p>Rendre plus compréhensible le langage juridique.</p>

Thématique : La justice pénitentiaire et de réinsertion	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Très contrôlée, l'administration pénitentiaire d'aujourd'hui doit cependant sans cesse se justifier. Comment améliorer la perception sociétale de l'administration pénitentiaire en restaurant la confiance en celle-ci ?	<p>Accroître le maillage territorial de l'administration pénitentiaire.</p> <p>Communiquer et travailler davantage avec les élus locaux.</p> <p>Redéfinir et améliorer le statut - y compris la rémunération - des surveillants.</p> <p>Améliorer l'offre de formation dédiée aux surveillants (santé, sécurité, prévention, éducation, etc).</p>
Comment limiter la surpopulation carcérale en favorisant la réinsertion ?	<p>L'incarcération doit rester une exception et la peine d'emprisonnement se limiter à une privation de liberté.</p> <p>Mettre en œuvre l'encellulement individuel.</p> <p>Durcir le système carcéral en revenant à un régime plus strict pour réinstaurer les valeurs, dissuader et stopper les trafics.</p> <p>Diversifier les établissements pénitentiaires en créant des centres dédiés à la réinsertion notamment par le travail.</p> <p>Développer le recours au placement sous surveillance électronique pour permettre, au condamné, de conserver une vie sociale et limiter les effets désocialisant de l'incarcération qui génère la récidive.</p> <p>Développer davantage les activités culturelles et sportives pour apaiser les tensions en détention et lutter contre la récidive.</p> <p>Intégrer les personnes placées sous main de justice à des travaux d'échanges ou à des groupes de parole.</p>
Mieux garantir les droits des détenus.	<p>Eviter que l'incarcération entraîne une perte des droits à l'assurance maladie (CAFAT) pour le détenu et ses ayants droits.</p> <p>Remplacer l'acte d'engagement en développant le contrat de travail.</p>
Améliorer la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiatriques ou d'addictions.	Mettre en place des structures spécifiques permettant une prise en charge médicale et psychologique.

<p>Favoriser la réinsertion dans le cadre du milieu ouvert.</p>	<p>Pour lutter contre le phénomène des multirécidivistes et changer le regard sur la réinsertion, réinstaurer les échanges avec la société civile.</p> <p>Améliorer la réinsertion par le travail, des personnes condamnées, en créant des structures d'accueil adaptées.</p> <p>Développer certaines techniques et analyses pour évaluer et quantifier le risque de récidive.</p> <p>Associer les associations coutumières et religieuses pour améliorer et accompagner la réinsertion.</p> <p>Renforcer, tant au stade de la prévention de la délinquance que de la réinsertion, l'implication de la société civile (écoles, entreprises privées, etc) et de l'armée.</p>
---	---

Thématique : La justice de protection	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>En Nouvelle-Calédonie, malgré la présence de leur famille à proximité, les mineurs ne reçoivent pas l'attention nécessaire à leur éducation.</p>	<p>Identifier les mineurs en errance pour permettre de procéder à des évaluations familiales qui mettraient des carences en exergue.</p>
<p>Protection de l'enfance dans l'éducation, la problématique des punitions culturelles ?</p>	<p>Développer des moyens pour accompagner et soutenir les parents défaillants dans l'éducation de leurs enfants avec une prise en compte de la spécificité culturelle.</p> <p>Signaler et convoquer les parents démunis pour les guider vers une éducation bienveillante.</p> <p>Proposer des stages à la parentalité de manière plus systématique.</p>
<p>Mineurs en errance et prévention de la délinquance.</p>	<p>Dédier des moyens à la prise en charge des mineurs pour pallier l'absence parentale.</p>
<p>100 % des auteurs d'agressions sexuelles ont eux-mêmes été victimes de ces faits et 80 % n'ont bénéficié d'aucune prise en charge.</p>	<p>Coordination des acteurs dans la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles pour permettre la détection des cas et une libération de la parole par des professionnels.</p>
<p>La protection des majeurs vulnérables au sein des tribus.</p>	<p>Meilleure information des personnes qui interviennent auprès des personnes vulnérables.</p>

La problématique de l'altération du discernement des personnes qui se retrouvent en milieu carcéral sans prise en charge.	Tenir compte, également au moment de sa comparution, de l'état de la personne qui ne possède pas toutes ses facultés.
Le suivi des majeurs, une fois placés sous tutelles, n'est pas suffisant pour pallier suffisamment tôt la défaillance d'un tuteur, par exemple.	Renforcer le contrôle et le suivi des personnes protégées par des rencontres régulières impératives entre le juge et la personne protégée.

Thématique : La simplification de la justice civile

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>Depuis le transfert de compétence au territoire en 2013, aucune évolution ou perspective d'évolution en matière de droit civil n'est constatée du fait de la séparation des compétences entre plusieurs domaines du droit.</p> <p>Des contradictions avec le code pénal et des incohérences en matière civile sont déplorées.</p>	<p>Création de l'équivalence d'une chancellerie sur le territoire pour pouvoir faire évoluer le code civil et le code de procédure civile de Nouvelle-Calédonie et ainsi bénéficier des améliorations apportées en métropole.</p> <p>Une commission ou un comité de la législation civile et commerciale permettrait de faire le lien entre les professionnels du droit, les services juridiques et l'autorité judiciaire en vue de la simplification des normes en matière civile.</p> <p>Une veille juridique éviterait une vitrification de la procédure civile.</p>
Le transfert de compétence n'a pas été accompagné et les instances politiques locales se confrontent à un problème de connaissance en la matière.	Pour faire évoluer le droit civil en Nouvelle-Calédonie, des moyens, pour être force de proposition et d'éclairage dans l'enseignement des besoins, des spécificités et du fonctionnement de la justice sont nécessaires.
La durée et le coût d'un contentieux civil ne sont pas suffisamment anticipés par les parties qui se retrouvent ensuite impliquées dans l'engrenage judiciaire.	<p>Réfléchir aux modes alternatifs pour tendre vers un arrangement à l'amiable.</p> <p>Développer le recours à la médiation, même en cas de désaccord des parties pour éviter la judiciarisation.</p> <p>Prévoir le coût et la durée d'un procès civil.</p>

Thématique : La justice économique et sociale

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>En Nouvelle-Calédonie, le Tribunal Mixte de Commerce et le Tribunal du Travail n'ont pas la même organisation et fonctionnent mieux qu'en métropole.</p> <p>L'exemple calédonien mérite d'être souligné.</p>	Développer l'échevinage de la justice commerciale en métropole.

<p>L'amélioration du service rendu au justiciable.</p>	<p>Accompagner les élus calédoniens dans le process pour maîtriser les procédures avec la contribution des spécialistes du droit et la participation du monde coutumier.</p> <p>Elargir l'efficacité du dispositif de conciliation préalable à d'autres matières que le travail.</p> <p>Développer l'enseignement de la démarche transactionnelle pour les professionnels du droit, pour permettre de désengorger les tribunaux et amener plus de rapidité dans la résolution des conflits.</p> <p>Former les avocats à la conciliation.</p>
--	--

Thématique : Le pilotage des organisations

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>La problématique du maillage territorial des services judiciaires en province Nord et l'éloignement des populations isolées.</p>	<p>Recourir aux moyens de communication actuels (visioconférence) pour faciliter les échanges.</p> <p>Associer l'ensemble des partenaires judiciaires pour offrir un nouveau service à une population éloignée et ainsi la rapprocher d'une justice plus accessible.</p> <p>Doter les trois provinces d'une maison de la justice et du droit.</p>
<p>La mutualisation des moyens pour assurer la viabilité des acteurs de la justice pour lesquels l'aide judiciaire et l'aide juridictionnelle ne permettent pas de subvenir à leurs besoins.</p>	<p>Au même titre que le droit aux soins où médecine publique et médecine libérale coexistent, créer un dispensaire du droit (sur le modèle de l'aire juridique à Wallis), financé par l'Etat, pour rendre un service à la population en leur apportant, à la fois, le conseil et la défense.</p>
<p>L'inégalité constatée entre le droit commun et le droit coutumier.</p>	<p>Meilleure reconnaissance du statut du droit coutumier vis-à-vis du droit commun.</p>
<p>La méconnaissance du droit et l'image de la justice à travers les séries télévisées.</p>	<p>Enseigner le droit en faisant entrer la justice dans l'éducation scolaire dès le secondaire (filmer et diffuser les audiences).</p>

Thématique : L'évolution des missions et des statuts

Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>La réforme du statut des magistrats du parquet.</p>	<p>Proposition de formations communes des avocats et des magistrats.</p> <p>Nomination des procureurs généraux et des procureurs de la République par le Conseil Supérieur de la Magistrature.</p>